

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 16 (1940-1941)

Heft: 9

Artikel: Une année de neutralité armée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE SOLDAT ROMAND

Une année de neutralité armée

(Cor.) 29 août 1940! Une année s'est écoulée depuis la mobilisation partielle de notre armée et l'entrée en service actif de toutes nos troupes de couverture frontière constituant ainsi un premier rempart contre les vagues menaçantes d'une guerre sur le point d'éclater. Partout sur les sommets de nos fières montagnes s'étend le réseau de nos services de repérage et de signalisation d'avions et dans toutes les localités d'une certaine importance nos concitoyens, faisant partie de la défense aérienne, sont mobilisés.

Avec une rapidité et une exactitude dignes d'éloges les troupes de couverture frontière et les contingents de la défense aérienne viennent de s'installer dans leurs différentes positions lorsque, le 30 août, le Conseil des Etats et le Conseil national, réunis en Assemblée fédérale, procèdent à la nomination du Général en chef de l'armée suisse et accordent au Conseil fédéral les pleins pouvoirs spéciaux qu'il réclame pour prendre, en vue de la sauvegarde de notre sécurité, de notre indépendance et de notre neutralité, les mesures que nous imposent les événements.

Le 31 août, le Conseil fédéral porte à la connaissance de 40 Gouvernements étrangers son indéfectible volonté de conserver toujours une stricte neutralité. Nos troupes de couverture frontière et de défense aérienne soulignent cette notification en indiquant clairement que la Suisse veut être neutre. Cette déclaration solennelle ne constitue nullement un «chiffon de papier». La Suisse est prête, en tout temps, à défendre cette neutralité par les armes et à empêcher que notre pays ne soit entraîné dans la tourmente et ne soit obligé de prendre une part active au conflit européen.

Le 1^{er} septembre 1939, l'ouverture des hostilités contre la Pologne oblige nos Autorités militaires à ordonner la mobilisation générale de l'armée. Grâce aux troupes de couverture frontière et de la défense aérienne mobilisées quelques jours auparavant par mesure de précaution, la mobilisation générale et le départ de nos soldats pour la frontière et leurs cantonnements s'effectuent avec une remarquable précision.

Grâce à ces opérations militaires de grande envergure, grâce aussi à la seconde mobilisation du 11 mai 1940, lors de la campagne franco-allemande, la Suisse a pu prouver surabondamment sa ferme volonté de maintenir strictement sa neutralité tout en prenant les dispositions nécessaires pour la défense efficace de son territoire: réseaux de fil de fer barbelé, barrages contre les chars d'assaut, abris, tranchées et casemates, routes et ponts.

Bien que notre armée n'ait jamais été dans la pénible obligation de combattre (abstraction faite de quelques petites violations de frontière ou de notre espace aérien et du désarmement de troupes étrangères fuyant devant l'ennemi et voulant pénétrer sur notre territoire) c'est grâce à nos braves soldats tout spécialement que notre pays a pu échapper jusqu'à présent aux horreurs de la guerre.

Lorsque le conflit a éclaté, les Gouvernements fran-

çais, allemand, italien et anglais nous ont promis solennellement de respecter scrupuleusement notre neutralité et l'intégrité territoriale de la Confédération. Mais ils n'auraient peut-être pas pu tenir leur promesse, si la Suisse n'avait pas veillé, les armes à la main, à la sauvegarde de cette neutralité et n'avait pas renforcé sans cesse cette indispensable protection.

Par sa simple présence et sa préparation notre armée a empêché qu'un vacuum militaire ne se formât au cœur même de l'Europe engageant nos puissants voisins à une occupation militaire préventive de notre pays: la Suisse serait ainsi devenue le théâtre de la guerre.

Le sort réservé au Danemark et à la Norvège nous montre l'inefficacité d'une neutralité que ne protègent ni les baïonnettes ni le canon.

Le 9 avril 1940, le Gouvernement de ces deux Etats scandinaves ont malheureusement dû expier les 20 années de leur politique de désarmement. En effet, l'occupation du Danemark et de la Norvège par une troisième Puissance a été le résultat d'une politique gouvernementale qui s'est inspirée, dans une trop large mesure, de principes idéaux et d'utopies et qui n'a pas suffisamment tenu compte des dures réalités de la politique mondiale. En outre, de toute évidence, elle n'a pas été à même d'apprécier à sa juste valeur la situation dans laquelle se trouvaient ces pays.

Pendant les six premiers mois de la conflagration européenne, la Suisse constituait un «coin» de territoire entre les deux Etats belligérants l'Allemagne et la France protégeant ainsi leur flanc par le sud et l'Italie restait provisoirement neutre. Mais l'entrée en guerre de ce dernier pays, la débâcle des armées françaises et l'occupation de vastes territoires en France par les troupes allemandes ont donné naissance, pour la Suisse, à des conditions tout à fait nouvelles.

En effet, abstraction faite du petit tronçon de frontière française qui s'étend de Genève au Mont Dolent, notre pays est aujourd'hui complètement entouré de troupes allemandes et italiennes. De cette manière, le danger d'être entraîné dans le conflit entre deux groupes de puissances a diminué dans une très large mesure.

Cependant, nous ne devons pas nous faire d'illusions. Le danger n'est pas encore entièrement conjuré! Nous n'en voulons pour preuve frappante que les violations répétées de notre espace aérien par les aviateurs britanniques et les bombes jetées dernièrement sur notre territoire.

Aussi longtemps que la guerre continue à exercer ses ravages quelque part en Europe, le danger subsiste aujourd'hui comme précédemment pour notre pays!

L'éloignement des fronts de bataille ne signifie nullement que nous soyons en sécurité.

C'est la raison pour laquelle, aussi longtemps que durera la guerre, la Suisse doit rester vigilante et maintenir en tout cas sa neutralité armée.

Lorsque la conflagration actuelle sera terminée, nous devrons également mettre tout en œuvre pour le main-

tien de notre liberté et de notre indépendance. Notre position, lors des futures négociations qui auront lieu entre les belligérants sera déterminée par notre valeur militaire où entrent en ligne de compte, non seulement notre armement et les effectifs de nos troupes, mais tout spécialement le fait que notre armée se trouve dans une véritable forteresse naturelle, au sein de nos fières montagnes contrôlant les communications du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est et les cols alpestres de notre pays.

C'est pourquoi nous demandons, dans l'intérêt même de l'Europe, et pour toujours, de rester les fidèles et vigilants gardiens des routes alpestres les plus importantes.

Cependant, pour remplir cette mission essentielle, nous devons pouvoir compter sur notre entière indépendance et sur nos libertés les plus chères. Cette mission nécessite aussi une armée forte et bien équipée. La Suisse devra également assigner à son armée les positions quelle doit occuper et les territoires qu'elle est

appelée à défendre et ce n'est certes pas le rôle le moins important qu'elle aura à jouer en Europe.

Notre armée accomplira fidèlement la tâche qui lui incombe. Elle gardera nos frontières sans défaillance! En outre, les événements actuels exigent la concentration rationnelle de nos troupes dans notre forteresse naturelle.

Quelles que soient l'organisation de l'Europe nouvelle et la situation présente, nous voulons nous en tenir désormais aux paroles éloquentes qu'a prononcées feu Hermann Obrecht, ancien conseiller fédéral:

«Ceux qui nous respectent et nous laissent vivre en paix, sont nos amis.»

«C'est la guerre pour ceux qui s'aviserait de porter atteinte à notre indépendance et à notre intégrité politique!»

«Certes, nous n'irons pas tout d'abord, nous autres Suisses, en pèlerinage à l'étranger!»

Une figure du passé

Le général Jomini

Note de la rédaction: Une revue d'histoire nationale et d'éducation civique, le «Drapeau Suisse», avait eu, en 1912, l'idée originale d'ouvrir un concours sur le général Jomini dont on sait encore qu'il passa, en pleine campagne, des rangs de l'armée de France dans ceux de l'armée du Tsar, après la bataille de Bautzen, en 1813, où il venait de se distinguer tout particulièrement. Le sujet du concours était le suivant:

Quelle est votre opinion au sujet de la décision prise par le général Jomini de passer du service de France à celui de Russie? A sa place qu'auriez-vous fait?

L'écrit que nous reproduisons ci-après fut le travail auquel le jury, composé du colonel d'artillerie E. Picot, juge fédéral, du lt. colonel du génie H. Lecomte et du cap. aumônier H. Savoy, décerna ce premier prix.

Toutefois dans ses conclusions, le jury spécifia bien que la solution adoptée par le gagnant du concours n'était pas la sienne et qu'il estimait que l'on ne pouvait approuver l'acte de Jomini bien qu'on put lui trouver nombre de circonstances atténuantes. Pourtant de tous les travaux présentés, celui qu'on va lire dénotait le plus de réflexion et c'est pour cela qu'il obtint la palme. Nous laissons nos lecteurs juges de ce travail et nous serions heureux qu'ils veuillent bien nous communiquer pour quelle raisons, somme toute, le général Jomini aurait dû rester au service de France. Nous publierons volontiers les réponses satisfaisantes:

Le général Jomini a certainement été l'une des grandes figures suisses du dix-neuvième siècle.

Il s'est fait connaître partout par ses écrits militaires et sa haute valeur comme officier. On a beaucoup vanté ses mérites, mais on n'a pas non plus manqué de blâmer certaine décision de sa vie: celle d'avoir quitté le service de la France pour celui de la Russie.

Cet acte a été souvent commenté et il appartient depuis longtemps au domaine du passé. Changer de drapeau était sûrement chose fréquente au temps des services militaires à l'étranger, mais cette fois-ci, en égard surtout à la personnalité de Jomini, on y a attaché beaucoup d'importance.

Ses ennemis ont même prononcé le mot de trahison, et d'autres, tout en n'allant pas si loin, le désapprouvèrent complètement, car changer de camp qu'il s'agisse de militaires, d'hommes politiques ou d'autres, est toujours du plus mauvais effet.

Sans doute si l'on détache cet événement du reste de la carrière de Jomini et qu'on examine la chose au point de vue du principe sans s'entourer des circonstances qui l'ont guidé, on ne manquera pas de penser de même.

Par contre, si l'on prend connaissance de tous les événements qui ont obligé notre compatriote à en venir à changer de maître, les objections deviendront moins

fortes et l'on arrivera à dire: c'est peut-être une faute, mais elle s'excuse; à sa place nous aurions probablement fait la même chose.

En effet, voilà un homme qui, par son seul mérite, s'est élevé successivement au grade de général; qui a écrit des choses que Napoléon lui-même admirait sans réserve; un officier qui possédait toute la confiance de son chef supérieur, qui avait déjà rendu de signalés services à l'armée française et qui ne demandait qu'à continuer, et auquel, pour de misérables motifs, un supérieur plus jaloux que juste, vient infliger quinze jours d'arrêts.

Et quand reçut-il cette singulière nouvelle? Peu de jours après la bataille de Bautzen, c'est-à-dire au moment où il venait encore une fois de démontrer brillamment ses connaissances stratégiques et où il était l'objet de félicitations unanimes de ses camarades.

Le brave maréchal Ney venait d'inscrire lui-même le nom de son chef d'état-major en tête du tableau d'avancement; Jomini s'attendait à une récompense publique qui n'aurait été que la juste rétribution de son savoir faire et au lieu de cela on le cite à l'ordre du jour comme incapable!

Quel officier ne se serait pas indigné comme lui devant cette flagrante injustice? La discipline, même la plus rigide, n'étoffe pas toujours le sentiment de la valeur personnelle.

S'il avait été Français, il aurait peut-être courbé la tête, mais il était étranger à son drapeau, ce n'était pas son pays qu'il défendait et comme l'a dit Napoléon plus tard: «L'amour de la patrie ne l'a point retenu.»

Il savait que l'empereur Alexandre serait tout heureux de l'accepter dans son état-major. En effet, plusieurs années auparavant, le tsar lui avait témoigné sa bienveillance en le faisant complimentier pour son *Traité* et lui avait donné, sur sa demande, un emploi dans son armée, un emploi qu'il n'avait pas rempli la première fois parce que Napoléon lui avait ordonné de rejoindre ses troupes.

Après Bautzen, les hostilités se trouvaient provisoirement suspendues, ce qui facilitait son passage d'une armée à l'autre. Sa décision prise, il avertit son chef de son départ et donna encore ses dernières instructions au moment d'aller prendre possession de son nouveau poste.